

Règlement du championnat 2021/2022

Article 1 : organisation

Le cercle d'échecs de l'agglomération annécienne organise son championnat annuel sous forme de 3 tournois de 12 rondes chacun se tenant au dernier trimestre 2021 (championnat d'automne), au 1^{er} trimestre 2022 (championnat d'hiver) et au 2^e trimestre 2022 (championnat de printemps). Ces tournois se jouent dans les locaux du club (Maison des Sports, 12 Chemin des Greves 74960 CRAN GEVRIER)

Ces tournois sont homologués par la fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)

Sera déclaré champion d'Annecy le joueur ayant joué au moins 5 rondes dans chacun des trois tournois et ayant marqué le plus grand nombre de points au cours de la saison. Ce titre est purement honorifique et aucun prix ne sera distribué.

Article 2 : cadence

Les tournois se jouent à la cadence Fischer de 1h 30 min. +30 s par coup. La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Article 3 : inscriptions

Tous les joueurs du club peuvent participer à ce championnat et l'inscription en est gratuite. Les joueurs d'autres clubs peuvent également participer moyennant le règlement d'un droit d'adhésion au club (membre associé) de 10€. L'inscription au tournoi est possible à tout moment de l'année même si les joueurs n'ont pas participé aux rondes précédentes.

Article 4 : horaire des rondes et appariements

Les rondes se déroulent chaque samedi à partir de 15h (Sauf les samedis où la salle serait indisponible). Les inscriptions pour la ronde sont prises entre 14h30 à 15h sur place, ou à défaut par téléphone ou texto auprès de l'organisateur J.P. Lees au 0670163582. Les appariements sont effectués dès 15h. Seuls les joueurs s'étant inscrits pour la ronde avant l'heure réelle des appariements seront appariés. Ce système permet à chaque joueur présent au club le samedi de jouer une partie longue homologuée comptant pour son classement. Il n'y a pas de BYE possible (*pas de demi-point comptabilisé pour les rondes non jouées*).

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick MOURET. Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 5 : règles régissant les parties

Les règles régissant les parties sont celles adoptées par la FIDE lors de son 88^e Congrès et appliquées par la FFE depuis le 1er juillet 2018.

Article 6 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Patrick Lamouille, Arbitre fédéral Open, et Jean-Pierre LEES, Arbitre Fédéral Club.

Article 7 : comportement des joueurs

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Les joueurs ne sont pas autorisés à avoir un téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication sur eux durant la partie. Ils peuvent être rangés dans un sac à part ou dans la poche d'un vêtement à condition de ne pas être en contact avec le joueur pendant la partie.

Article 8 : protocole sanitaire

Le port du masque dans l'espace de jeu est obligatoire (Arrêté préfectoral) durant toute la durée des parties pour les joueurs de plus de 11 ans, et est fortement recommandé pour les joueurs plus jeunes. Le protocole pourra être modifié en cours d'année selon l'évolution de la situation sanitaire.

Le référent COVID est Jean-Pierre LEES. Il sera un interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation par l'autorité sanitaire.

Article 9 : points divers

L'inscription au championnat d'Annecy implique l'acceptation du présent règlement. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Les arbitres : Patrick Lamouille et Jean-Pierre LEES
Organisateur Jean-Pierre LEES